



N°27 Juin 2005

CHSM INFO SPECIAL

La lettre de la délégation des Finances CGT

☎ : 01.48.18.82.21 - 📠 : 01.48.18.82.52 -

Site Internet : www.finances.cgt.fr - Mail : finances@cgt.fr

SPECIAL CANICULE 2005

Quelle chaleur et à tous points de vue !

Tous confrontés à cette vague de chaleur exceptionnelle, La Fédération des Finances CGT, comme en 2003, a pris ses responsabilités et est intervenue ce jour auprès de la DPMA pour obtenir des réponses et mettre en œuvre des dispositions par rapport à la canicule (courrier ci joint).

L'administration ne devrait t-elle pas du être à l'initiative de la convocation des CHS pour faire le point de la situation et envisager des mesures concrètes pour remédier à la canicule tant pour les agents que pour le public ?

COMME EN 2003, DU FOND DE LEURS BUREAUX CLIMATISES,

CERTAINS CONTINUENT D'IGNORER LA FRANCE D'EN BAS COMME CELA S'EST FAIT POUR L'ACTION SUR LES RETRAITES !

MEME SI LA CANICULE EST SENSEE RECULER, NOUS DEVONS INTERVENIR PARTOUT POUR LA CONVOCATION DE CHS ET INTERPELER LES DIRECTIONS LOCALES AFIN DE FIXER LES CHOSES POUR L'AVENIR.

D'autre part, nous interviendrons lors du CHSM du 5 Juillet et nous comptons sur vous pour nous faire remonter vos remarques et critiques de la gestion CATASTROPHIQUE de la situation par le Ministère et les directions générales.

Selon la formule traditionnelle : continuez à nous faire remonter remarques et problèmes ainsi que vos écrits pour alimenter la lettre CHSM

Alors bonne lecture à tous et à bientôt de vous lire.

Pour la délégation
Bruno PICARD



Fédération des Finances CGT

263, rue de Paris – Case 540 – 93515 Montreuil Cedex

☎ : 01.48.18.82.21 - 📠 : 01.48.18.82.52 – CCP : Paris 6374 85 Z

Site Internet : www.finances.cgt.fr - Mél : finances@cgt.fr

Auxerre, le 27 Juin 2005

A Monsieur Soumet,
Directeur du Personnel, de la Modernisation et de l'Administration

Monsieur le Directeur,

Je me permets de vous envoyer ce courrier afin de porter à votre connaissance les problèmes rencontrés par les personnels au sein du Ministère du fait de la canicule.

Nous tenons à vous rappeler les termes de notre courrier en date du 12 Août 2003 :

« Nous souhaiterions, en ce qui concerne la Fédération des Finances CGT, que des directives claires soient données par le Ministère aux directions concernant les possibilités d'aménagements du temps de travail, de sa réduction (pratiquée par certaines directions dans des départements de la région parisienne) et des recommandations à mettre en œuvre concernant les conditions de travail.

En effet, chaque direction a sa doctrine en la matière et laisse les directions locales prendre les dispositions qu'elle considère utiles.

De surcroît, ces dispositions ne sont prises que suite à l'interventions de la CGT dans les directions.

Il nous semble qu'un minimum d'harmonie avec rappel des dispositions réglementaires comme les questions relatives à l'aération des locaux, la protection contre la chaleur ou la fourniture de boissons serait le bienvenue.

Par ailleurs, l'intervention des acteurs hygiène et sécurité (en particulier médecins de prévention et inspecteurs hygiène et sécurité) permettrait de faire le point de la situation et de proposer des mesures concrètes pour le bien être des agents et du public. »

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier et des suites que vous comptez lui donner, recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Nous souhaitons, bien évidemment, une réponse positive et rapide à nos demandes afin d'éviter le précédent de 2003.

Pour la délégation

B.PICARD

bruno.picard@dgi.finances.gouv.fr